

**Poste Saint-Jean à 315-25 kV et ligne d'alimentation à 315 kV**

Dépôt documentaire à la suite de la 1<sup>re</sup> partie de l'audience tenue le 20 et le 21 avril 2016

***Distance entre l'agrandissement projeté au poste et les résidences les plus près***

Dans les plans actuels, la limite du nouveau poste Saint-Jean à 315-25 kV est prévue à 1,5 m de la ligne de propriété, ce qui correspond à une distance variant de 10 à 15 m des résidences, selon l'emplacement de la maison (réf. : figure 3.1 révisée de l'étude d'impact sur l'environnement). Cependant, il a été affirmé en audience que la limite pouvait être déplacée à 3 m à la suite d'un réaménagement des équipements.